CÉRÉMONIE DE CLÔTURE · COMMISSION AWARDS

Les Trophées de l'Apéro

« Célébrer les bâtisseurs de la souveraineté énergétique et minière » — stratégie et règlement officiel.

ÉDITION	3e édition de l'Apéro de l'Énergie et des Mines
REMISE	Samedi 28 novembre 2026, en clôture de l'édition
LIEU	Hôtel Azalaï, Ouagadougou — Burkina Faso

APÉRO 2026







UNE INITIATIVE DU

Club Elite Afrique

Document de travail du Comité d'Organisation

Une initiative du Club Elite Afrique, pilotée par la Commission Awards. Le présent document définit la stratégie des Trophées (Partie I) et leur règlement officiel (Partie II).

PARTIE I — STRATÉGIE

1. Objectifs

- Récompenser les acteurs publics et privés qui font avancer la souveraineté énergétique et minière du Burkina Faso.
- Valoriser les partenariats public-privé exemplaires, l'innovation, le contenu local et la responsabilité sociétale.
- Créer une émulation vertueuse et donner de la visibilité aux réussites du secteur.
- Faire de la cérémonie de remise le point d'orgue fédérateur de l'apéro de clôture.

2. Principes directeurs

- **Indépendance :** un jury souverain, distinct du comité d'organisation et des sponsors.
- **Transparence :** des catégories, critères et un calendrier publics et connus de tous.
- **Mérite & équité :** une évaluation sur pièces, à égalité entre acteurs publics et privés.
- **Intégrité :** gestion stricte des conflits d'intérêts et confidentialité des délibérations.

3. Ce que les Trophées valorisent

Cinq axes structurent l'ensemble des catégories et des critères : l'impact et les résultats mesurables ; l'innovation ; la durabilité et la responsabilité (ESG) ; la qualité du partenariat et de la gouvernance ; le contenu local et la valeur partagée au bénéfice des communautés.

4. Gouvernance

- **Commission Awards (Beyon, Dimitri) :** pilotage, appel à candidatures, secrétariat du jury, organisation de la cérémonie.
- **Jury indépendant :** évaluation, présélection et désignation des lauréats (voir Article 7).
- **Comité d'organisation :** validation du cadre, arbitrages et protocole.

5. Valorisation & partenariats

- Communication dédiée aux lauréats : presse, réseaux sociaux, site web et retour en images.

- Trophée et attestation remis lors de la cérémonie, portraits des lauréats et de leurs réalisations.
- Possibilité pour un sponsor de parrainer (naming) une catégorie de prix, dans le respect de l'indépendance du jury.

6. Facteurs de succès

- Lancer l'appel à candidatures tôt (J-70) et mobiliser les réseaux du comité et des partenaires.
- Rechercher un équilibre entre grands opérateurs et initiatives émergentes (PME, startups, jeunes talents).
- Sécuriser un jury crédible et diversifié pour asseoir la légitimité des Trophées dès cette édition.

PARTIE II — RÈGLEMENT

Préambule — Les Trophées de l'Apéro de l'Énergie et des Mines sont décernés lors de la cérémonie de clôture de la 3e édition, le 28 novembre 2026 à Ouagadougou. Ils distinguent des projets, initiatives, organisations et personnalités s'étant illustrés dans les secteurs de l'énergie et des mines. Le présent règlement en fixe les catégories, les conditions d'éligibilité et les modalités de participation, de sélection et de remise.

ARTICLE 1 — OBJET & PARTICIPANTS

Les Trophées récompensent des réalisations concrètes dans les secteurs de l'énergie et des mines. Peuvent concourir : les entreprises privées, les sociétés et institutions publiques, les opérateurs miniers et énergétiques, les PME, startups et centres de recherche, les porteurs de projets et consortiums, ainsi que des personnes physiques pour les catégories individuelles — dès lors que leur action se déroule au Burkina Faso ou bénéficie directement au pays et à la sous-région ouest-africaine.

ARTICLE 2 — LES CATÉGORIES DE TROPHÉES

Les catégories « socle » sont décernées à chaque édition ; les catégories « recommandées » sont activées selon la décision de la Commission Awards et du jury.

Catégorie	Objet	Statut
Meilleur PPP Énergie	Partenariat public-privé le plus structurant du secteur énergétique.	**Socle**
Meilleure Initiative RSE Minière	Engagement social et environnemental exemplaire d'un opérateur minier.	**Socle**
Meilleure Innovation Locale	Solution ou technologie innovante à fort contenu local et impact durable.	**Socle**

Catégorie	Objet	Statut
Contenu Local & Valeur Partagée	Transformation locale, emploi et retombées au bénéfice des communautés.	Recommandé
Jeune Talent Énergie & Mines	Un(e) jeune professionnel(le) prometteur(se) du secteur (individuel).	Recommandé
Femme Leader Énergie & Mines	Le parcours et le leadership d'une femme du secteur (individuel).	Recommandé
Prix Spécial du Jury	Distinction hors catégorie pour une contribution remarquable.	**Socle**

ARTICLE 3 — CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet, l'initiative ou l'action doit être réalisé ou significativement avancé au cours des trois (3) dernières années.
- Un lien avéré avec les secteurs de l'énergie et/ou des mines est requis.
- L'action doit se dérouler au Burkina Faso ou bénéficier directement au pays et à la sous-région.
- Le candidat doit être en conformité avec la législation en vigueur et ne faire l'objet d'aucune controverse ou procédure majeure susceptible de nuire à l'image des Trophées.
- Pour les catégories individuelles : être une personne physique justifiant d'une expérience et de réalisations avérées dans le secteur (Jeune Talent : moins de 35 ans à la date de clôture).
- Le dossier de candidature doit être complet, exact et vérifiable.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

- La participation est gratuite et se fait par candidature en ligne (site de l'événement) ou par dépôt d'un dossier à l'adresse aperoenergiemines@gmail.com avant la date de clôture.
- Deux voies sont ouvertes : l'auto-candidature ou la nomination par un tiers ou par le comité d'organisation.
- Le dossier comprend : une fiche de présentation (2 pages maximum), les résultats et indicateurs clés, les justificatifs utiles, des visuels et les autorisations de communication.
- Le candidat s'engage à fournir des informations exactes, objectives et de nature non confidentielle, qu'il autorise à rendre publiques.

ARTICLE 5 — CALENDRIER & PROCESSUS DE SÉLECTION

Étape	Date (indicative)
Lancement de l'appel à candidatures	18 septembre 2026 (J-70)
Clôture des candidatures	18 octobre 2026 (J-40)
Présélection & liste des nominés (Commission)	28 octobre 2026 (J-30)
Évaluation des dossiers & auditions éventuelles (Jury)	7 novembre 2026 (J-20)
Délibération finale & désignation des lauréats	17 novembre 2026 (J-10)
Cérémonie de remise des Trophées	28 novembre 2026 (apéro de clôture)

Processus : la Commission Awards vérifie la recevabilité des dossiers et établit une liste de nominés ; le jury évalue les nominés sur la base des critères de l'Article 6, procède le cas échéant à des auditions, puis délibère et désigne les lauréats. Les résultats restent confidentiels jusqu'à la cérémonie.

ARTICLE 6 — CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU JURY

Les candidatures sont notées sur 100 points selon la grille suivante (adaptée pour les catégories individuelles : parcours, réalisations, leadership et rayonnement).

Critère	Pondération	Note
Impact & résultats mesurables	30 pts	/30
Innovation & caractère différenciant	20 pts	/20
Durabilité & responsabilité (ESG)	20 pts	/20
Qualité du partenariat & de la gouvernance	15 pts	/15
Contenu local & valeur partagée	15 pts	/15
TOTAL	**100 pts**	**/100**

ARTICLE 7 — COMPOSITION & FONCTIONNEMENT DU JURY

- Le jury réunit cinq (5) à sept (7) personnalités indépendantes issues des institutions, du secteur privé, du monde académique et de la société civile, présidées par une personnalité de référence.
- Les membres du jury sont soumis à une obligation de confidentialité concernant les dossiers, les débats, les nominations et les résultats jusqu'à la remise des Trophées.
- Tout membre en situation de conflit d'intérêts avec un candidat se déporte de l'évaluation de la catégorie concernée.
- Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury peut ne pas attribuer une catégorie s'il l'estime justifié, ou décerner une mention spéciale.

ARTICLE 8 — REMISE DES TROPHÉES

Les lauréats se voient remettre un trophée et une attestation lors de la cérémonie de clôture, le 28 novembre 2026 à Ouagadougou. Les noms des lauréats sont dévoilés le soir même de la cérémonie.

ARTICLE 9 — COMMUNICATION & VISIBILITÉ DES LAURÉATS

Les lauréats font l'objet d'une communication spécifique (presse, réseaux sociaux, site web). Les lauréats et leurs organisations peuvent communiquer sur les Trophées à toutes fins utiles, en faisant référence à l'Apéro de l'Énergie et des Mines. Une catégorie peut être parrainée par un sponsor, sans que cela n'influence les décisions du jury.

ARTICLE 10 — CANDIDATURES NON RETENUES

Les candidatures déposées mais non retenues peuvent, avec l'accord des candidats, faire l'objet d'une valorisation (statut de nominé) via les canaux de l'événement et de ses partenaires. Elles n'ouvrent droit à aucun recours.

ARTICLE 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS À L'IMAGE & ACCEPTATION

Le dépôt d'une candidature entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque candidat déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle et des droits à l'image des éléments fournis, et garantit les organisateurs contre toute réclamation à ce sujet. Il autorise les organisateurs à utiliser ces éléments pour la communication de l'événement.

ARTICLE 12 — PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées sont traitées pour la seule gestion des Trophées et ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées de manière confidentielle.

ARTICLE 13 — MODIFICATION, REPORT OU ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler tout ou partie de l'opération, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

ARTICLE 14 — LITIGES & DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est régi par le droit burkinabè. Tout différend fera l'objet d'une recherche de règlement amiable ; à défaut, les juridictions compétentes de Ouagadougou seront saisies.

* * *

Contact — Commission Awards : Beyon · aperoenergiemines@gmail.com · (+226) 74 78 17 18 · www.aperoenergiemines.com